



Direction
Départementale
de l'Équipement

Moselle

Service de
l'Aménagement et
de l'Urbanisme

PRÉFECTURE de la MOSELLE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT

VU pour être annexé à mon arrêté
N° du
LE PRÉFET
DE LA RÉGION LORRAINE ET DE LA MOSELLE



Navigation
du Nord-Est

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Joël TIXIER

Commune de GUENANGE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS *INONDATIONS*

ENQUÊTE PUBLIQUE du 27 novembre au 22 décembre 1998
APPROBATION A.P. du



LEGENDE

R

ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE
ZONE NATURELLE D'EXTENSION DES CRUES
→ INCONSTRUCTIBLE

O

ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
→ CONSTRUCTION AUTORISEE SOUS RESERVE
DE PRESCRIPTIONS

158,30

Cote de crue centennale, crue de référence

Limite de zone

TTTTT

Zone de grand écoulement